

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant 678667 NB Ltée	Numéro de permis 2019562	Date d'inspection Le 03 mai 2022	
Nom de l'établissement École de la Petite enfance 3		Numéro de téléphone (506) 395-4013	
Adresse 4138 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1B8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en matinée, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 5 dossiers sur 12.
- Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 5 dossiers sur 12.
- Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus est gardé propre et en bon état.

Lors de ma surveillance, les enfants étaient en jeux libres, les enfants arrivaient avec leur parent. Les éducatrices sont calmes et à l'écoute des enfants.

L'éducatrice des 4 ans était assise avec les enfants et discutait de couleurs avec les enfants à l'aide des vernis à ongles.

original signé par  
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 mai 2022

Date

original signé par  
Julie Plourde

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 mai 2022

Date